

6. DIAGNOSTIC TERMITES



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas
Bâtiment 5- Parc ZAC 2000
Avenue Théodore DROUHET - BP 366
97829 LE PORT
Téléphone : 02 62 42 41 40
Télécopie : 02 62 42 69 12

FEDT

Rapport N°: 2026183/09/03
Rapport établi le 09/06/2009



Le Chargé d'affaire
Yannick SAVIGNY


BUREAU VERITAS
BP 104 - B.P. 0 - Parc ZAC
Avenue Théodore Drouhet - BP 366
97829 LE PORT - GUYANE
www.bureauveritas.com

Ce rapport comporte 10 pages et 1 annexe de 1 page.



RAP-GP-DDT-TER-003-rév.0
Copyright Bureau Veritas 10/2007

Siège social : 17 bis Place des Reflets - La Défense 2 - 92400 COURBEVOIE
Société Anonyme à Directeur et Conseil de Surveillance - RCS Nanterre B 775 600 621



SOMMAIRE

- 1- DESIGNATION DU SITE
- 2- DESIGNATION DU DEMANDEUR
- 3- DESIGNATION DE L'EXPERT
- 4- CONSTAT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
- 5- IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
- 6- IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
- 7- MOYENS D'INVESTIGATIONS UTILISES
- 8- CONSTATATIONS DIVERSES

ANNEXES



CADRE DE L'INTERVENTION

But de la mission :

La mission confiée à Bureau Veritas a pour objet d'effectuer un constat de l'état du bâtiment ou de la partie de bâtiment, visés aux conditions particulières du contrat (immeuble ou partie d'immeuble entendus dans leurs limites de propriété, relatif à la présence de termites.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque), l'intérêt étant de signaler l'état défectueux par la présence ou l'absence de termites dans l'immeuble, bâti ou non bâti.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Textes de références :

La mission s'effectue par référence aux textes ci-après :

- ❖ la Loi n°99-471 du 8 juin 1999 tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages.
- ❖ le Décret n°2000-613 du 3 juillet 2000 relatif à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites.
- ❖ la Circulaire U/HC/QC/1/5 n°2001-21 du 23 mars 2001 relative à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites.
- ❖ l'Arrêté du 29 mars 2007 fixant le modèle d'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

L'intervention a été réalisée conformément aux dispositions de la norme XP P 03-201 « état relatif à la présence de termites » (à paraître).

Date de l'intervention :

04/06/2009

Diagnostic réalisé en présence de :

Monsieur AURE, Responsable Technique



1- DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

LOCALISATION DU SITE :

Département : REUNION
Commune : SAINT DENIS
Adresse : CREPS – ROUTE DIGUE-BUTOR
97490 SAINT DENIS

N° Etage : /
Section Cadastre : /
N° des parcelles : /
N° des lots : /

NATURE DU SITE :

Immeuble non bâti :
Immeuble bâti : Annexe :

DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE :

Site comprenant plusieurs bâtiments :

A : Accueil, amphi, logements
B : Internat, Administration,
C : Internat
D : Restauration



2- DESIGNATION DU DEMANDEUR

Désignation du demandeur du diagnostic :

Nom : Non communiqué

Prénom :

Adresse :

Qualité du demandeur (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement :

Autre le cas échéant :

3- DESIGNATION DE L'EXPERT

Identification de l'expert :

Nom : SAVIGNY

Prénom : Yannick

Qualification : N° Identification : 1159

Certifié par la FCBA

Adresse et raison sociale :

BUREAU VERITAS
17 Bis Place des Reflets
LA DEFENSE 2
92400 COURBEVOIE

N° d'identification : SIREN 775 690 621

Désignation de la Compagnie d'Assurance : AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

N° Police : 415.003.502.20 (1^{ère} ligne)
415.003.502.20 (2^{ème} ligne)

Nota :

Conformément à l'article 9 de la Loi n°99-471 du 8 juin 1999, l'expert ayant réalisé le présent constat d'état parasitaire, n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif, ou d'entretien de lutte contre les termites.



**4- IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES
ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES
TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS.**

BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES	OUVRAGE PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES	RESULTAT DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION
BAT A – NIVEAU 0 - Toilettes, WC - Amphithéâtre - Labo photo, archives - Atelier maintenance - Informatique - Centre DCI - Chambres - Logement maître ouvrier - Circulation	- Sol carrelage/béton/lino - Menuiserie bois, plafond doublage bois - Menuiserie alu/PVC - Murs béton - Escalier métal, porte métal/bois - Poteaux béton - Faux plafond type laine de roche, laine de verre	Traces anciennes attaques sur menuiseries, gaines techniques des LT Labo, meubles atelier
BAT A – NIVEAU 1 - Amphithéâtre - Local Technique - Salle d'études - WC, salle de formation - Logements de fonction - Terrasse	- Sol béton/lino/parquet bois/carrelage /rambarde métal - Charpente bois lamellés collés + panneaux bois - Murs béton - Menuiseries bois - Dalles sur plot	Anciennes traces sur plinthes local technique régie + cordonnets sur façade .
BAT B – NIVEAU 0 - Local technique - Salles, bureaux formateurs, Circulation halll, accueil, Bureau CPE	- Sol carrelage/béton - Murs béton - Menuiserie Alu/Bois/PVC - Faux plafond laine verre - Poteaux béton - Rambarde métallique, doublage plafond bois (duplex) - Jardinière béton	Absence de termites



BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES	OUVRAGE PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES	RESULTAT DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION
<p><u>BAT B – NIVEAU 1</u></p> <p>- WC, salle vidéo, salle réunion, bureaux circulation, coursives</p>	<p>- Sol carrelage/béton - Murs béton - Menuiserie Alu/Bois/PVC - Faux plafond laine verre - Poteaux béton - Rambarde métallique, doublage plafond bois (duplex) - Jardinière béton</p>	<p>Absence de termites</p>
<p><u>BAT B – NIVEAUX 2 & 3</u></p> <p>- Local technique, chambres, couloir, coursives</p>	<p>- Sol/lino/carrelage/béton, murs béton, - Plafond béton, rambarde métal - Doublage plafond bois (duplex) - Jardinière béton</p>	<p>Absence de termites</p>
<p><u>BAT C – NIVEAU 0</u></p> <p>- Cafétéria, local agent, circulation</p>	<p>- Sol béton, murs et plafond béton - Sol carrelage - Menuiserie bois et alu</p>	<p>Absence de termites</p>
<p><u>BAT C – NIVEAUX 1, 2 & 3</u></p> <p>- Chambres, bureau, circulation, WC</p>	<p>- Sol/béton, murs béton, plafond béton - Sol souple menuiserie alu/PVC, plafond bois, rambarde métal - Jardinière béton - Menuiserie bois - Couverture tôle, charpente métal, faux plafond bois/BA 13 - Escalier bois, châssis métallique</p>	<p>Absence de termites</p>
<p><u>BAT D</u></p> <p>- Restaurant et divers locaux, circulation</p>	<p>- Sol/carrelage/béton, doublage bois, rambarde métal - Menuiseries bois - Faux plafond type Armstrong - Couverture tôle - Charpente métal/bois</p>	<p>Absence de termites</p>



5- IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS (pièces et volumes) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATIONS

Sans objet.

6- IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

6 Doublage murs, plafonds, encoffrements.

7- MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

Matériel : Inspection visuelle, lampe, poinçon, loupe

L'investigation a consisté à faire un examen, le plus complet possible, de la situation de l'immeuble, désigné au paragraphe 1 ci avant, vis-à-vis de dégradations biologiques du bois.

Le bâti a fait l'objet d'un examen visuel:

- .recherche visuelle d'indice(cordonnets, filaments, trous de sorties, débris d'insectes, vermoulture,...) sur les sols, murs, cloisons et ensemble des bois,
 - .examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (bois, planches, cageots,...), et recherche d'indice de consommation par les insectes,
 - .recherche de discolorations, et de dégradations dues aux champignons, et examen des zones favorables au développement des agents de dégradation biologiques du bois.
- Cet examen a été limité aux parties visibles et normalement accessibles.

8- CONSTATATIONS DIVERSES

Au jour de l'inspection, aucune présence de termite n'a été détecté.

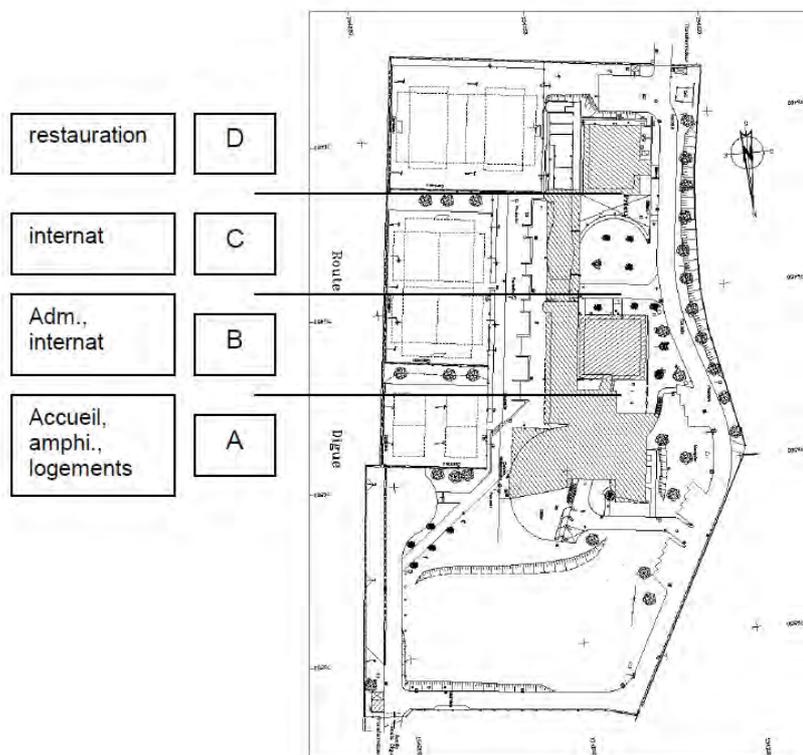
Rapport valable 6 mois à compter de la date du diagnostic.

(Article R271-5 inséré par Décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006 art.4 Journal Officiel du 23 décembre 2006).



ANNEXE(s)

Localisation





	<p><i>Anciennes traces d'attaque sur dormant gaines techniques du labo. Photo.</i></p> <p><i>Bât. A niv.0</i></p>
	<p><i>Trace de cordonnet sur mur façade local technique régie amphi.</i></p> <p><i>Bât. A-niv. 1</i></p>
	<p><i>Anciennes traces au niveau plinthes local technique régie amphi.</i></p> <p><i>Bât. A-niv. 1</i></p>
	<p><i>Anciennes traces d'attaque sur meuble atelier.</i></p> <p><i>Bât. A niv.0</i></p>

7. DIAGNOSTIC AMIANTE



Bureau Veritas
 Bâtiment 5- Parc ZAC 2000
 Avenue Théodore DROUHET - BP 366
 97829 LE PORT
 Téléphone : 02 62 42 41 40
 Télécopie : 02 62 42 69 12

FEDT

Rapport N° : 2026183/09/01

Rapport établi le : 09/06/2009, suivant la norme NF X46-020



L'EXPERT INTERVENANT
 Yannick SAVIGNY


 BUREAU VERITAS
 BP 366 - ILE S - PARIS 92000
 Ave Théodore Drouhet - ZAC 2000
 97829 LE PORT - GUYANE
 Tél : 02 62 42 41 40 - Fax : 02 62 42 69 12

Ce rapport comporte 13 pages dont 4 annexes

Rapport : RAP-HS-AMIANTE
 Copyright Bureau Veritas 10/2007-12 - Rév. 7

Siège social : 17 bis Place des Reflets - La Défense 2 - 92450 COULBOIS
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance -
 RCG Nanterre B 775 690 621





SOMMAIRE

1. - CONCLUSIONS	3
2. - PREAMBULE	4
3 - BUT DE LA MISSION.....	4
4. - TEXTES DE REFERENCE.....	4
5. - METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC	5
6. - VISITE DES LOCAUX	6
6.1. - DESCRIPTION SUCCINCTE DES TRAVAUX ENVISAGES.....	6
6.2. - LOCAUX CONCERNES PAR LES TRAVAUX.....	6
6.3. - LOCAUX SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LES TRAVAUX	6
6.4. - RECOLEMENT DES DONNEES	6
6.4.1. - <i>Liste des documents fournis par le client, disponibles le jour de la visite.</i>	6
6.4.2. - <i>Conclusion de ces documents.</i>	6
6.5. - DEMARCHE REGLEMENTAIRE EN PRESENCE DE MATERIAUX AMIANTES :	7
7. - SONDAGES DESTRUCTIFS A REALISER.....	8
ANNEXE 1 : LISTE DES LOCAUX VISITES	9
ANNEXE 2 : PROCES VERBAL DU LABORATOIRE.....	11
ANNEXE 3 : REPERAGE DES MATERIAUX, PRELEVEMENTS & SONDAGES.....	12
ANNEXE 4 : COPIE(S) DE RAPPORT(S) ANTERIEUR(S).....	13



1. - CONCLUSIONS

Il a été repéré des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et analyses ultérieures doivent être effectuées (sondages destructifs CF PARAGRAPHE 7)

MATERIAU SUSPECT	LOCALISATION DU PRELEVEMENT OU DU MATERIAU	ASPECT	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS	PRESENCE D'AMIANTE (OUI / NON / SUSPECT)
Joint	Chaudières et canalisations	/		SUSPECT voir § 7
Etanchéité	Terrasse logements de fonction	Alu + bitume	Etanchéité sous dalles sur plot, non prélevé pour ne pas altérer sa fonction	SUSPECT

Il a été repéré des matériaux contenant de l'amiante :

➤ [Sur décision de l'opérateur](#)

MATERIAU SUSPECT	LOCALISATION DU PRELEVEMENT OU DU MATERIAU	ASPECT	OBSERVATIONS / REMARQUES	PRESENCE D'AMIANTE (OUI / NON / SUSPECT)
Coffrages poteaux	Bât D -Terrasse Bât A – Niveau O - Préau entrée - CDI Bât B Niveau O - Hall	Type AC	Bon état Poteaux hall recouvert de lino	OUI
Panneau	Bât B – Niveau 3 - Machinerie ascenseur	Type AC	1 panneau rigide alvéolé Bon état	OUI

AC : Amiante Ciment

➤ [Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse](#)

MATERIAU SUSPECT	PREL. N°	LOCALISATION DU PRELEVEMENT OU DU MATERIAU	ASPECT	OBSERVATIONS / REMARQUES	PRESENCE D'AMIANTE (OUI / NON / SUSPECT)
Etanchéité	1	Bât. B – Niv 1 WC	Bitume		NON

On se reportera à l'annexe 1 qui précise les locaux visités, non visités, les zones non accessibles.

RAPPEL :

En cas de présence d'amiante avérée, il est important de se reporter au §6.5 qui précise les principales démarches réglementaires à mettre en œuvre



2. - PREAMBULE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante des principaux éléments de la construction dans le cadre **de travaux dans l'immeuble** sis :

CREPS ST DENIS
ROUTE DIGUE DU BUTOR
CHAMP FLEURI - 97490 SAINT DENIS

Les travaux impliquant la présente mission de repérage, sont assimilés à une démolition (partielle) au sens de l'article R1334-27 du code de la santé publique.

3 - BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction et susceptibles d'être affectés par les travaux en regard de la liste donnée en annexe 1 de l'arrêté du 2 janvier 2002. Notamment les composants suivants sont étudiés :

- Toiture et étanchéité.
- Façade.
- Parois verticales intérieures et enduits.
- Plafonds et faux-plafonds.
- Revêtements de sols et de murs.
- Conduits, canalisations et équipements.
- Ascenseurs et monte-charge.
- Equipements divers.
- Installations industrielles.
- Voies et réseaux divers.

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage. (Voir paragraphe 5)

4. - TEXTES DE REFERENCE

- Code de la Santé Publique Chapitre IV section 2 – articles R1334-14 à R1334-29 et annexe 13-9.
- Code de la Santé Publique Chapitre VI section 2 – articles R1336-2 à R1336-5
- Décret n°2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et modifiant le Code du Travail
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique
- Arrêté du 22 février 2007 définissant les travaux de confinement et de retrait de matériaux non friables présentant des risques particuliers en vue de la certification des entreprises chargées des travaux
- Arrêté du 7 février 1996, relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et des calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 2 janvier 2002 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition en application de l'article R. 1334-27 du Code de la Santé Publique
- Norme NFX 46-020 : repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante



5. - METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

La mission de diagnostic est réalisée par un ou des expert(s) de Bureau VERITAS titulaire(s) de la certification de personne dans le domaine de l'amiante.

M. SAVIGNY est expert certifié dans le domaine de l'amiante depuis le 21/01/2008 par Bureau VERITAS CERTIFICATION organisme certificateur dans le domaine de l'amiante accrédité par le COFRAC.

Date limite de validité de la certification : 21/01/2013-Certificat N°1804232

Phase de repérage :

La recherche des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante est effectuée sur la base d'une inspection visuelle dont l'objectif est de repérer les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Cette recherche peut comporter deux étapes :

- La première étape portant sur les matériaux accessibles par un accès direct ou ne nécessitant que des démontages ou interventions simples n'entraînant pas de détérioration. En cas de présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et si un doute persiste sur la nature du matériau ou du produit, un ou des prélèvements représentatifs ont été réalisés.
- La seconde étape est mise en place en cas d'inaccessibilité ou d'obligation de sondages destructifs, les endroits précis où ils devront être réalisés par une entreprise désignée par le propriétaire sont indiqués dans la suite du rapport. Après que le client ait informé Bureau VERITAS de la réalisation de ces sondages, il sera réalisé une ou plusieurs visites complémentaires, des prélèvements d'échantillons éventuels et l'émission d'un rapport complémentaire.

Phase d'analyse d'échantillons :

Cette phase a été réalisée si nécessaire, et/ou sera réalisée si le besoin de prélèvement d'échantillons est avéré lors de la réalisation de sondages destructifs.

Les prélèvements ont fait ou feront l'objet d'une analyse dans le laboratoire de CEP INDUSTRIE, (filiale de Bureau VERITAS) accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-0036. Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n° 144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- ✓ La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- ✓ La microscopie électronique à transmission analytique (META) considérée comme la méthode de référence applicable à tous types de matériaux.

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits »



6. - VISITE DES LOCAUX

La visite a été effectuée le **04/06/2009** accompagné de M. **AURE – Responsable Technique**.

Présence d'une société qualifiée pour effectuer les sondages et/ou démontages : **NON**

Présence de la société de maintenance des ascenseurs : **SANS OBJET**

Présence de la société de maintenance des installations de chauffage : **SANS OBJET**

Présence d'une personne habilitée à ouvrir les locaux TGBT : **SANS OBJET**

On se reportera à l'annexe 1 qui précise les locaux visités ou non visités.

6.1. - Description succincte des travaux envisagés

Réhabilitation

6.2. - Locaux concernés par les travaux

Ensemble des locaux

6.3. - Locaux susceptibles d'être affectés par les travaux

Ensemble des locaux

6.4. - Récolement des données

6.4.1. - Liste des documents fournis par le client, disponibles le jour de la visite.

❖ Plans fournis : **OUI**

❖ Anciens rapports de repérage : **NON**

6.4.2. - Conclusion de ces documents.

Absence de documents, paragraphe sans objet.

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante, communiqués à BUREAU VERITAS dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics et constats.



6.5. - Démarche réglementaire en présence de matériaux amiantés :

Préalablement aux travaux de démolition, des travaux de retrait des matériaux amiantés sont obligatoires (sauf lorsqu'ils causeraient un plus grand risque pour les travailleurs que si l'amiante ou les matériaux en contenant étaient laissés en place).

- ❖ L'entreprise de travaux doit rédiger un plan de retrait amiante indiquant entre autres son mode opératoire, l'aptitude médicale du personnel, la justification de la formation du personnel au retrait de l'amiante. etc. Les travaux ne pourront débuter qu'un mois après la date de réception du plan de retrait par l'Inspection du Travail, la CRAM, l'OPPBTP et la médecine du travail.
- ❖ Les travailleurs intervenant doivent être titulaires d'une attestation de compétence délivrée par un organisme de formation certifié.
- ❖ Pour réaliser le retrait de matériaux dits friables ou de matériaux non friables représentant un risque particulier (présents à l'intérieur du bâti) l'entreprise doit avoir obtenu un certificat de qualification obtenu auprès d'un organisme certificateur accrédité.



7. - SONDAGES DESTRUCTIFS A REALISER

Faisant suite à notre diagnostic, nous vous informons qu'il apparaît nécessaire d'effectuer des investigations complémentaires. En effet, certaines parties ou composants de l'ouvrage diagnostiqué n'ont pu être analysés car inaccessibles, nous ne sommes donc pas en mesure de déterminer la nature des matériaux présents dans ces zones. En conséquence et conformément aux prescriptions précisées au contrat, il est nécessaire que vous entrepreniez des sondages destructifs pour les composants et localisations désignés ci-dessous. A l'issue de la réalisation de ces sondages et à votre demande, BUREAU VERITAS pourra de nouveau intervenir aux conditions définies au contrat.

A ce jour aucun document technique ne permet de statuer sur l'absence ou la présence de **joints amiantés**. On notera tout de même que les différents assemblages de tuyauteries ou de certains composants de chaudière (accélérateur sur chaudière), sont susceptibles de contenir des joints amiantés. Pour déterminer la présence ou l'absence de matériaux amiantés, il est nécessaire de réaliser des sondages destructifs.

En cas de travaux importants avec terrassement dans les zones de proximité des conduites en amiante-ciment, l'entreprise qui entreprendra les travaux, prendra les précautions nécessaires en cas de mise à jour de conduites, à leur démantèlement et à leur élimination.

LOCALISATION	COMPOSANT	OBSERVATIONS
Sol terrasse logements de fonction	Etanchéité	Non accessible en totalité, présence de dalles sur plot. Non prélevé pour ne pas altérer sa fonction.



ANNEXE 1 : LISTE DES LOCAUX VISITES

ANNEXE 1

LISTE DES LOCAUX VISITES

[cette annexe comporte 1 + 1 page(s)]



LISTE DES LOCAUX VISITES

Bât.	Locaux visités (bureaux, sanitaires, local technique ...)	Locaux non visités (motif)	Zones non accessibles (plafond et cloisons étanches, gaines montantes ...)	Remarques (fort encombrement, absence de lumière ...)
BATIMENTS A, B, C, D	Ensemble des locaux Voir plans en annexe			
		Néant	Voir §7	SANS OBJET

ANNEXE 2 : PROCES VERBAL DU LABORATOIRE

ANNEXE 2

PROCES-VERBAL DU LABORATOIRE

[cette annexe comporte 1 + 2 page(s)]

SAINT OUEN L'AUMONE , le 12 juin 2009

RAPPORT D'ANALYSE N°0904103-1

V/Réf : Commande 0901003324 du 08 juin 2009
 Demandeur : BUREAU VERITAS REUNION (97829 LE PORT CEDEX - REUNION)
 Affaire : FEDT / N° 2026183/09/01
 Origine des échantillons : CREPS Saint Denis
 Reçu le : 11 juin 2009

OBJET : Recherche d'amiante dans 1 échantillon de matériau.

METHODES ANALYTIQUES

- > MOLP : microscope optique à la lumière polarisée
- > META : microscopie électronique à transmission analytique
 (description en annexe)

Numéro Analyse	Référence Echantillon	Examen initial	Méthode analytique /Nbre de préparations	Type de fibres d'amiante Cofrac	Commentaires (autres fibres observées)
E09-017181	1/ Étanchéité/ Bâtiment B - Niveau 1 - WC	Compact noir	MOLP/2 META/1	Absence de fibre d'amiante	Sans objet

L'AUTEUR
D. GAIRE

POUR LE DIRECTEUR DES LABORATOIRES
P. SOULIER

z:\report\rapport\0904103\rapport\analyse/7_rpt_Version 7

Le rapport d'essais ne concerne que les objets soumis à essais ou analyses.
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole : Cofrac
 Ce rapport d'essais ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de CEP Industrie.
 La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Il comporte 2 pages dont 1 annexe.

CEP INDUSTRIE
 Une société de Bureau Veritas
 Département Laboratoires : 8 Av. de Bourgogne
 Z.A. des Béthunes – 95310 Saint-Ouen-l'Aumône

Adresse postale :
 B.P. 99102 – 95073 Cergy Pontoise Cedex
 Téléphone : 01 34 64 22 83
 Télécopie : 01 34 64 21 58

SAS au capital de 3.170.205 Euros
 RCS Nanterre B 392 031 787 – APE 7120B
 Siège social :
 66 Rue de Villiers - 92300 Levallois Perret





ANNEXE

Le vocable amiante ou asbeste désigne l'un des silicates fibreux suivants :

- Le chrysotile : variété la plus utilisée (groupe des serpentines),
- Les amphiboles parmi lesquelles :
 - ❖ l'amosite,
 - ❖ la crocidolite,
 - ❖ la trémolite,
 - ❖ l'actinolite,
 - ❖ l'anthophyllite.

DESCRIPTION DES METHODES ANALYTIQUES

> **MOLP :**

Identification des fibres d'amiante par microscopie optique à lumière polarisée selon la monographie MDHS 77: Asbestos in Bulk materials. Sampling and identification by polarized light microscopy, Juin 1994.

Après un examen initial décrivant chaque partie homogène du matériau à analyser, un montage entre lame et lamelle de chaque phase est observé au microscope optique à lumière polarisée afin d'identifier les fibres sur la base de leur morphologie et de leurs propriétés optiques.

> **META :**

Les matériaux à analyser sont préparés de manière à extraire les fibres éventuellement présentes afin de les transposer sur des grilles pour observation au microscope électronique à transmission équipé d'un analyseur en dispersion d'énergie des rayons X.

La nature des fibres présentes est déterminée par examen des critères suivants :

- morphologie,
- composition élémentaire par une analyse en dispersion d'énergie des rayons X,
- structure cristalline par diffraction électronique.

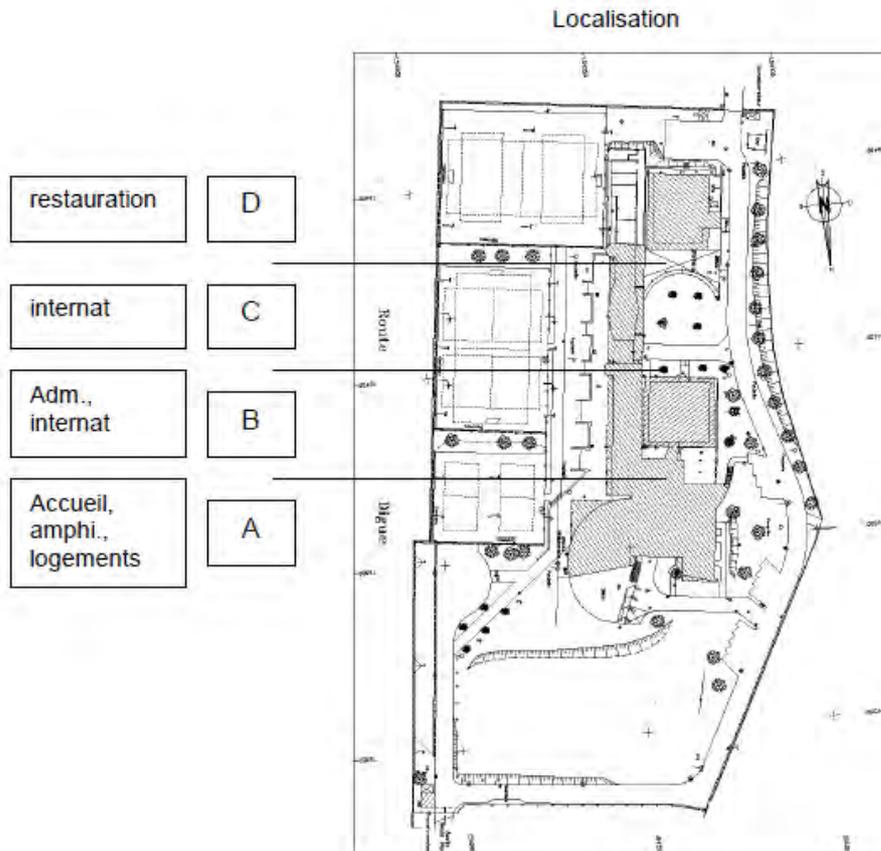


ANNEXE 3 : REPERAGE DES MATERIAUX, PRELEVEMENTS & SONDAGES

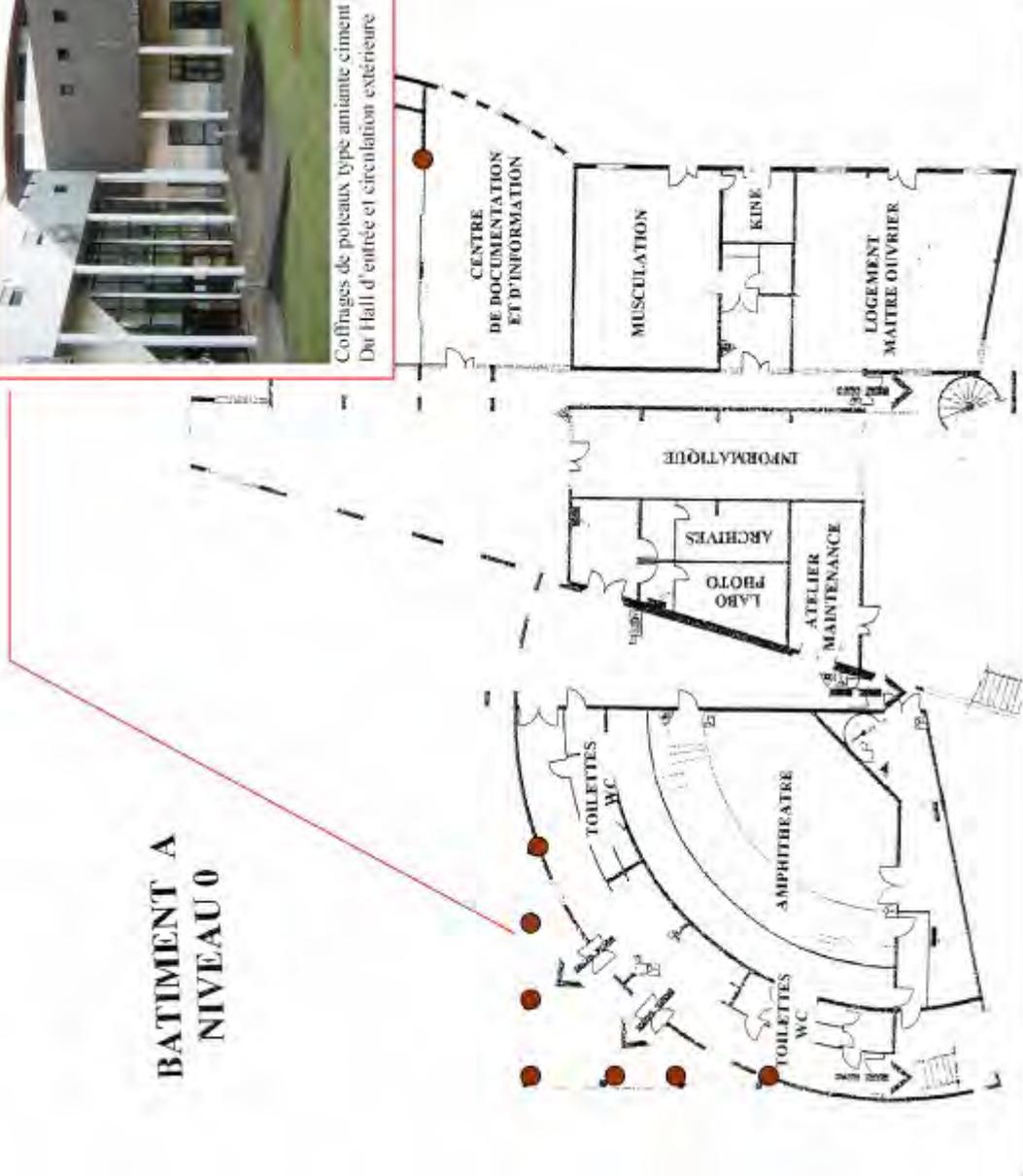
ANNEXE 3

REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE
LOCALISATION DES PRELEVEMENTS & DES SONDAGES DESTRUCTIFS

[cette annexe comporte 1 + 12 page(s)]

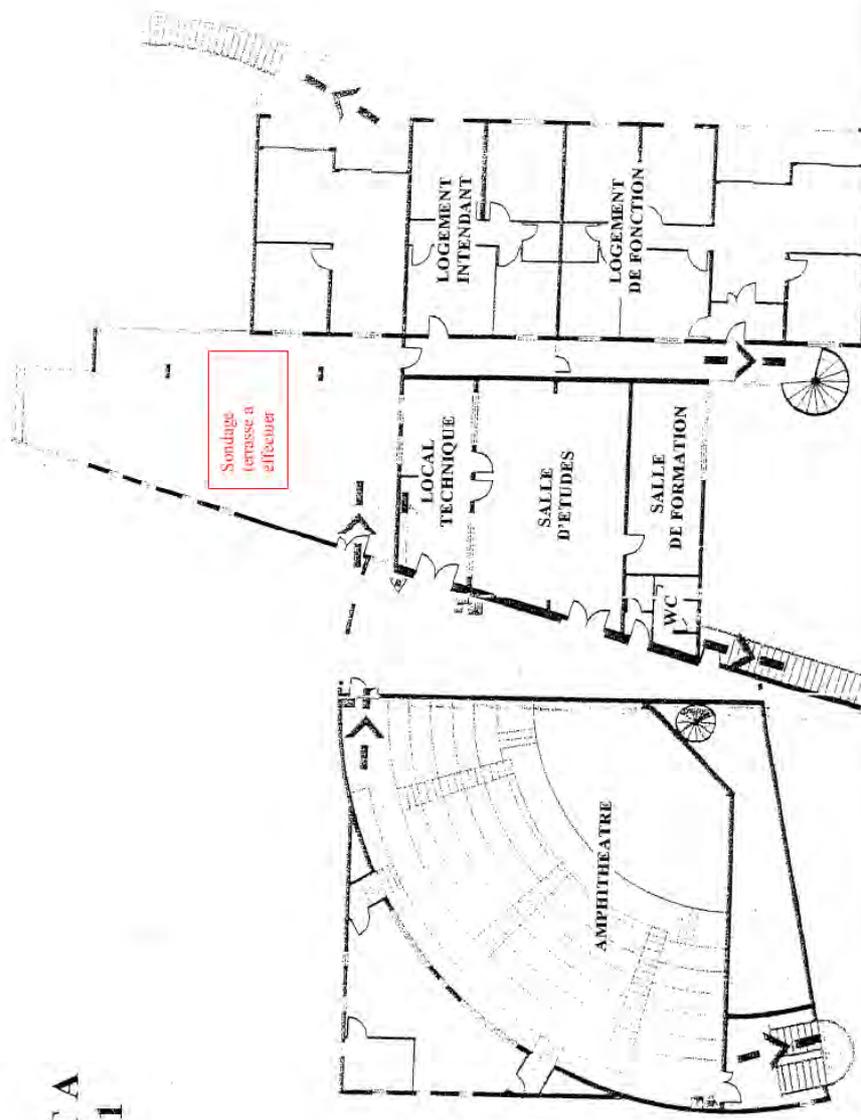


 <p>RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p>Matériaux et produits à base d'amiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Coffrage poteau de type amiante ciment en bon état 	<p>Intervention du 4/06/09</p>		
--	---	--------------------------------	--	--

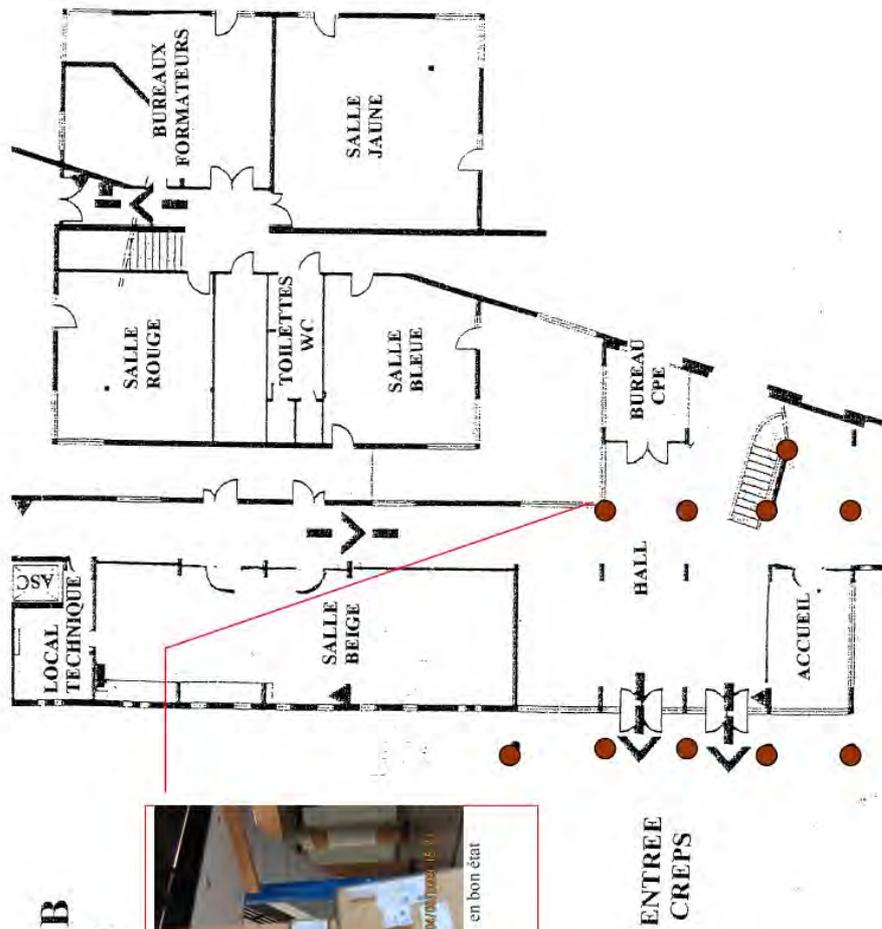


 <p>RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p><u>Matériaux et produits à base d'amiante :</u> Aucun matériau et produit susceptible de contenir de l'amiante n'a été détecté.</p> <p><u>Matériaux et produit susceptible de contenir de l'amiante :</u> Etanchéité sous dalle sur plot terrasse, sondage à effectuer.</p>	<p>Intervention du 4/06/09</p>	
--	--	------------------------------------	--

**BATIMENT A
NIVEAU 1**



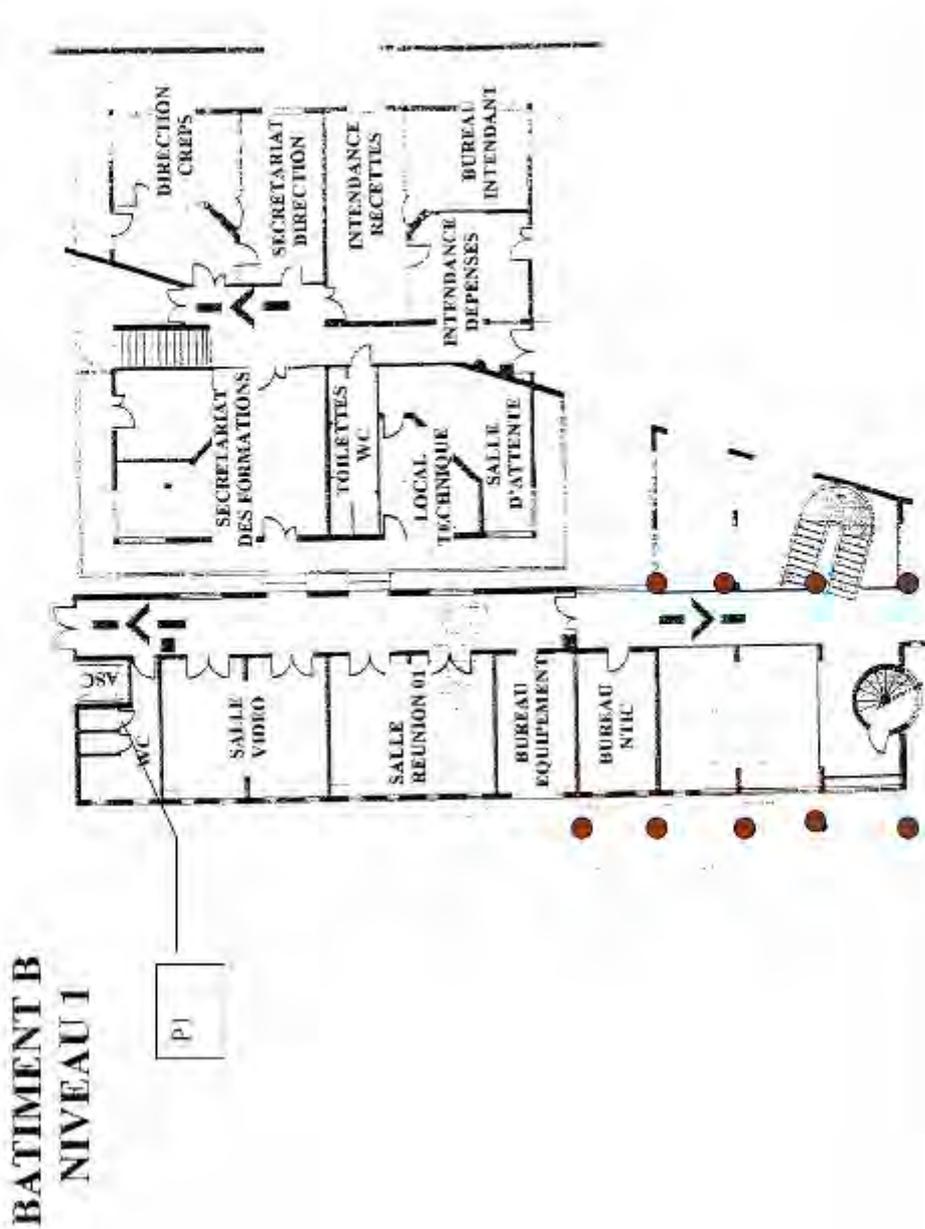
 <p>BUREAU VERITAS RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p>Matériaux et produits à base d'amiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coffrage poteau de type amiante ciment en bon état 	<p>Intervention du 4/06/09</p>	
---	---	--------------------------------	--



**BATIMENT B
NIVEAU 0**

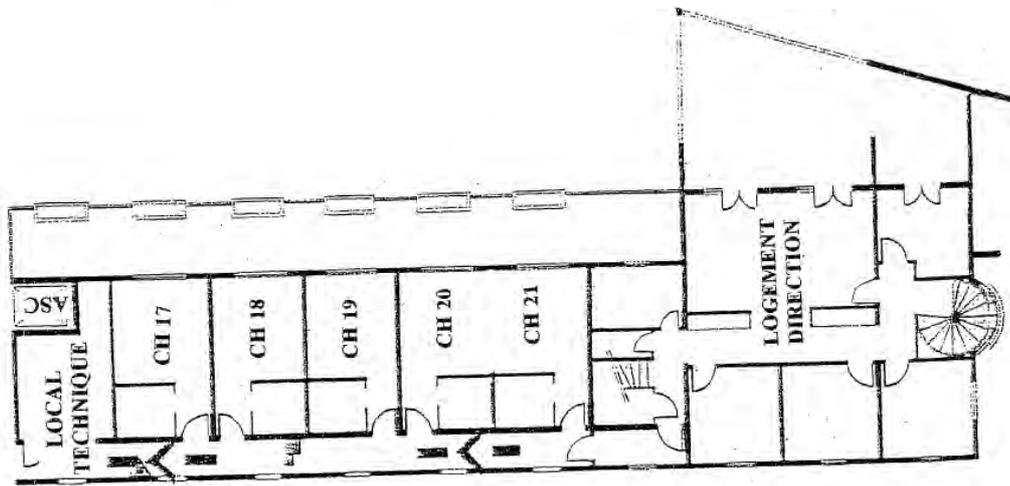


 <p>RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p>Matériaux et produits à base d'amiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Collège poteau de type amiante ciment en bon état. <p>Matériaux et produits sans amiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> PI : Erancheite compact (voir sous faïence) 		<p>Intervention du 4/06/09</p>
--	--	--	------------------------------------



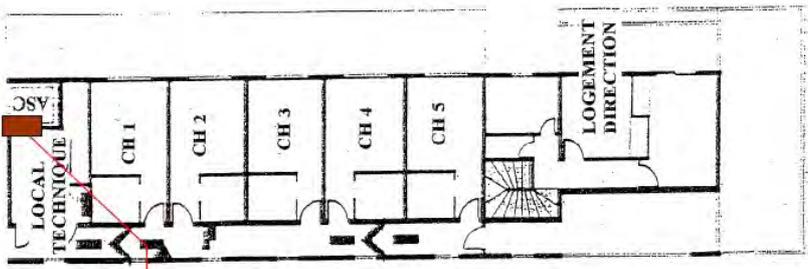
 <p>BUREAU VERITAS</p> <p>RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p><u>Matériaux et produits à base d'amiante :</u></p> <p>Aucun matériau et produit susceptible de contenir de l'amiante n'a été détecté</p>		<p>Intervention du 4/06/09</p>	
---	--	--	------------------------------------	--

**BATIMENT B
NIVEAU 2**



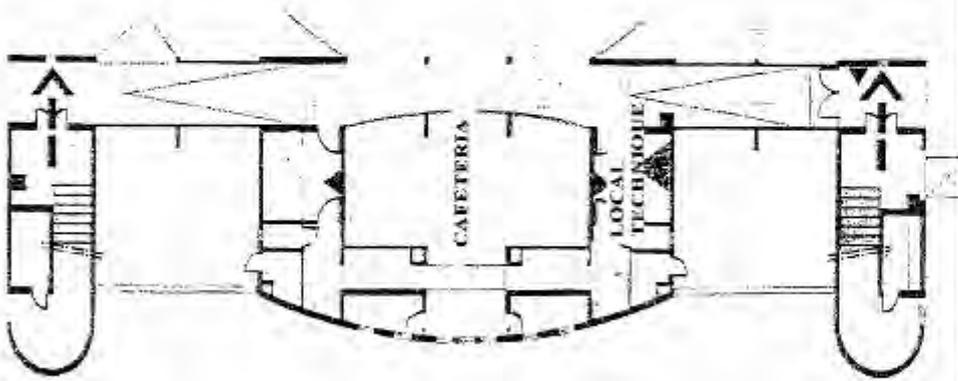
 <p>BUREAU VERITAS</p> <p>RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p><u>Matériaux et produits à base d'amiante :</u></p> <p>■ Panneau de type amianté ciment</p>		<p>Intervention du 4/06/09</p>	
---	--	--	------------------------------------	--

**BATIMENT B
NIVEAU 3**



Panneau 2 rigide alvéolé type amianté ciment, encoffrement guine ascenseur.
Panneau 1 fibro-ciment non amianté type plâtre

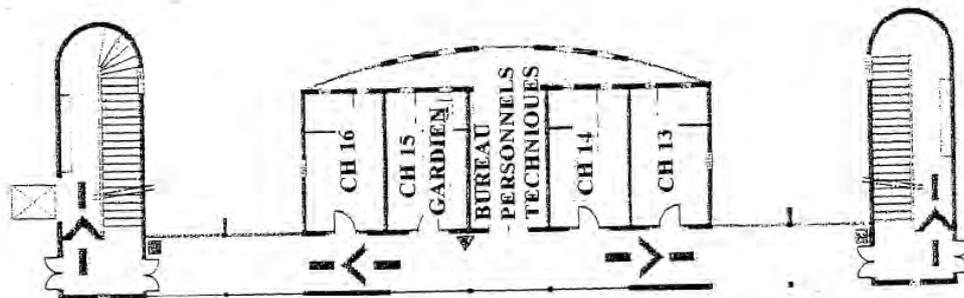
 <p>BUREAU VERITAS</p> <p>RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p>Matériaux et produits à base d'amiante :</p> <p>Aucun matériau et produit susceptible de contenir de l'amiante n'a été détecté;</p>		<p>Intervention du 4/06/09</p>	
---	---	--	------------------------------------	--



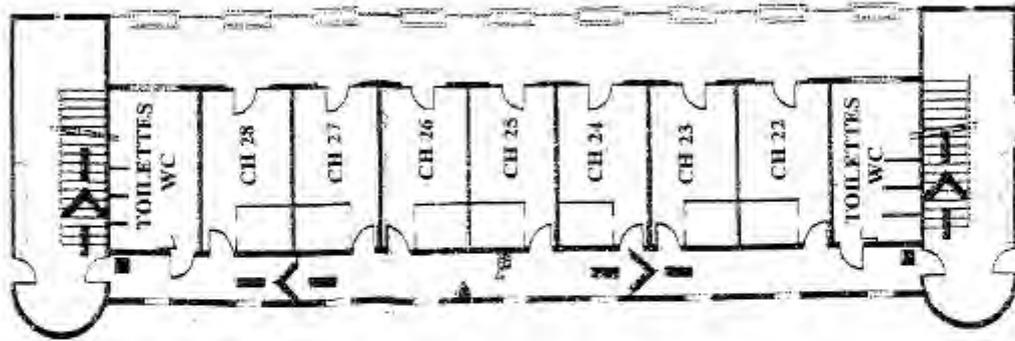
**BATIMENT C
NIVEAU 0**

 <p>RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p><u>Matériaux et produits à base d'amiante :</u></p> <p>Aucun matériau et produit susceptible de contenir de l'amiante n'a été détecté.</p>		<p>Intervention du 4/06/09</p>	
--	---	--	------------------------------------	--

**BATIMENT C
NIVEAU 1**

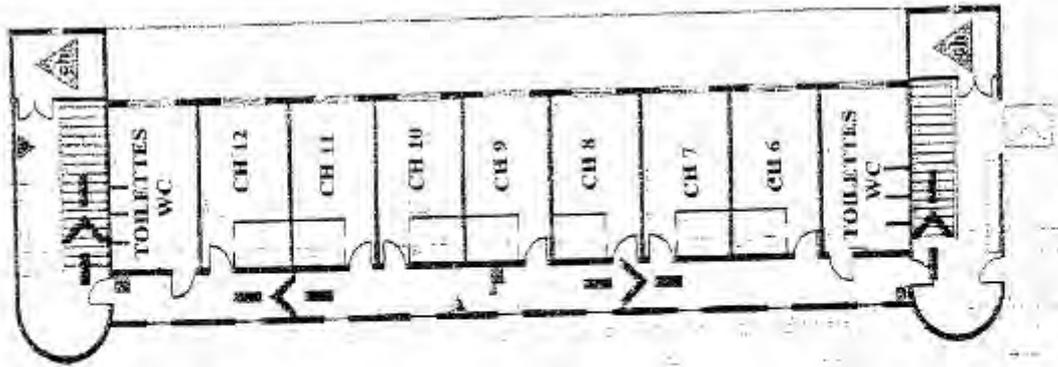


 <p>BUREAU VERITAS RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p><u>Matériaux et produits à base d'amiante :</u> Aucun matériau et produit susceptible de contenir de l'amiante n'a été détecté.</p>		<p>Intervention du 4/06/09</p>	
---	---	--	---	--



**BATIMENT C
 NIVEAU 2**

 <p>BUREAU VERITAS</p> <p>RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p><u>Matériaux et produits à base d'amiante :</u></p> <p>Aucun matériau et produit susceptible de contenir de l'amiante n'a été détecté.</p>		<p>Intervention du 4/06/09</p>
---	---	--	------------------------------------

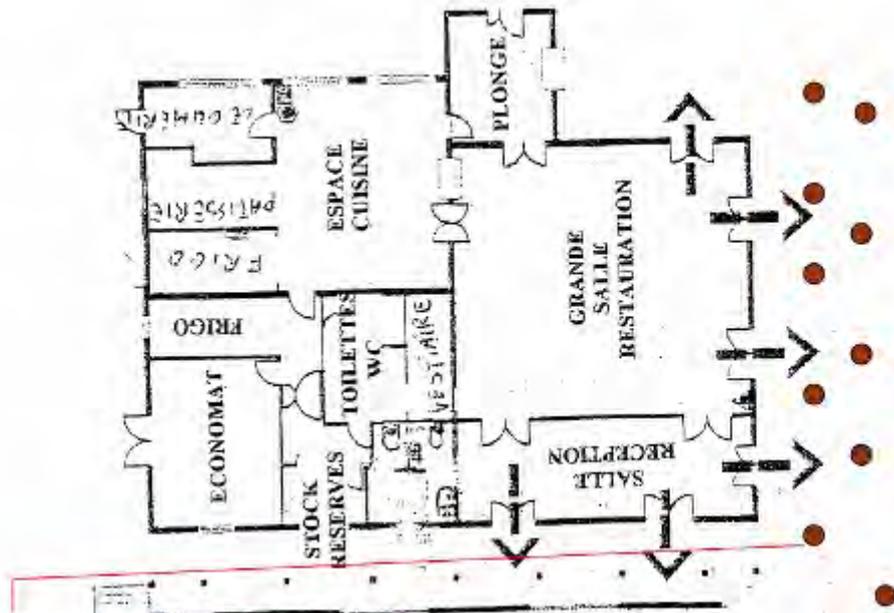


**BATIMENT C
NIVEAU 3**

 <p>BUREAU VERITAS RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES</p>	<p>Matériaux et produits à base d'amiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Coffrage poteau de type amiante ciment en bon état 		<p>Intervention du 4/06/09</p>
---	---	--	--------------------------------

BATIMENT D

Coffrages de poteaux type amiante ciment en bon état





ANNEXE 4 : COPIE(S) DE RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

ANNEXE 4

COPIE(S) DE RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

[cette annexe comporte 1 + 0 page(s)]

ABSENCE DE RAPPORT – ANNEXE SANS OBJET